

TARIF 2024

Annexe au référentiel de certification CTB-A+



En référence à l'annexe 8 du référentiel « Exigences de services »

Actualisation et révision des prix :

Chaque début d'année civile, une actualisation des prix sera appliquée à partir de la formule de révision annuelle suivante :

$$P_{(n+1)} = P_n \times \frac{I_n}{I_{n-1}}$$

I = indice ingénierie Syntec du mois de juillet

En fonction de l'effectif de l'entreprise et du nombre de sites, une ou plusieurs visites d'audit (phase instruction et probatoire) sont à prévoir :

Types d'audits	Prix HT en Euros
Audit d'Instruction / 1 jour	1251
Audit de fin de période probatoire / 1 jour	1108
Audit intermédiaire ou supplémentaire / 1 jour	1108
Prélèvements pour analyse	520
Frais de déplacement le cas échéant	

Une fois l'entreprise certifiée, la redevance annuelle (incluant les coûts de visite) s'élève à :

Nature	Prix HT en Euros
Part forfaitaire	1283
Part proportionnelle	Redevance dégressive suivant le CA déclaré l'année précédente

Redevance par tranche de chiffre d'affaires déclaré	Tarification (en HT) ⁽¹⁾
CA < 500 K€	1,54% de CA n-1
500 ≤ CA < 900 K€	1,34% de CA n-1
900 K€ ≤ CA < 1,5 M€	1,24% de CA n-1
1,5 ≤ CA ≤ 2,5 M€ ⁽²⁾	1,20% de CA n-1

(1) part proportionnelle minimale : 558 € HT

(2) Redevance plafonnée à un chiffre d'affaires de 2,5 M€

- Création d'une nouvelle agence (visite spécifique) : **1009 € HT**

Accroissement de contrôle	Prix HT en Euros
Visite	1484
Prélèvement pour analyse	520

Frais de gestion administrative pour retard	Prix HT en Euros
Manquement aux engagements et / ou absence de réponse aux écarts émis	209
Relance administrative pour déclaration de chantiers non réalisée	261

PUBLICITE0,20 % du Chiffre d'Affaires sur les activités certifiées

Nota :

- dans le cas où l'entreprise se retire de la Marque en cours d'année, la part forfaitaire en totalité et la part proportionnelle au prorata de l'année en cours sont dues.
- dans le cas où l'entreprise est suspendue, la part forfaitaire et la part proportionnelle restent dues pendant toute la période de suspension de façon à assurer le suivi de cette entreprise au niveau des audits. S'ajoute à cette redevance le coût des visites supplémentaires liées à la suspension.